

# Ville de Cerny

## Extrait du registre des arrêtés Essonne

■ 8 rue Degommier 91590 CERNY 2 01 69 23 11 11 @: mairie@cerny.fr

#### ARRÊTÉ Nº 2025 / II / 107 – 3.6

### FERMETURE DU STADE **DU VENDREDI 24 AU DIMANCHE 26 OCTOBRE 2025 INCLUS**

Le Maire de CERNY (Essonne),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2.

Considérant l'organisation du salon « Saveurs et Gourmandises », qui se déroulera au complexe sportif Jean-Ségalard de Cerny (intérieur et extérieur) les 24, 25 et 26 octobre 2025.

Considérant le nombre de visiteurs attendus,

Considérant la nécessité de réglementer l'accès au stade.

Considérant l'obligation d'informer les clubs sportifs ou organismes chargés des compétitions.

#### ARRÊTE

Article 1: Le stade sera fermé du vendredi 24 au dimanche 26 octobre 2025 inclus.

Article 2: Aucun entraînement ou rencontre sportive ne pourra s'y dérouler entre le vendredi 24 et le dimanche 26 octobre 2025.

Article 3: Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément

aux textes en vigueur.

Article 4: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- la brigade de gendarmerie de GUIGNEVILLE SUR ESSONNE

- au district de Football

- l'Association Fertoise de Football Boissy-Cerny

- l'Association du football club d'Itteville

- à l'association Amicale de Boinveau (pétanque)
- au COSE
- au LEP A. DENIS
- à l'organisateur du salon « Saveurs et Gourmandises » M. Gérard MONEYRON

Le 22 octobre 2025,

Pour le Maire empêché, Marie - Claire CHAMBARET,

Par suppléance, Rémi HEUDE - 1<sup>er</sup> adjoint

Le Maire <u>certifie</u> sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.